



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-61644>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **24-61644**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-59872

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 28/05/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Mairie de L'Hay les Roses

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21940038900017

**Ville** : L'hay les roses

**Code postal** : 94240

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 94

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE DES GARENNES

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 32400000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE DES GARENNES. Procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique. Marché alloti : lot 1 "VRD" et lot 2 "Aménagements paysagers, jeux, éclairage et mobilier". Le lot 2 fait l'objet d'une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles détaillées à l'article 1.4 du RC. Le marché est traité à prix forfaitaires, reporté à l'Acte d'engagement et dont la décomposition est détaillée dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

**Critères d'attribution** : Les critères de jugement des offres sont précisés à l'article 8-2 du règlement de consultation

### Section 4 - Informations rectificatives

- L'article 6.2 " Visite sur site" du règlement de consultation est modifié de la manière suivante :  
Lieu(x), date(s) et créneaux horaires souhaité(s) pour la visite obligatoire : LUNDI 03 JUIN 2024 à 14H00 OU MARDI 04 JUIN 2024 à 9H00. Point de rencontre : ECOLE MATERNELLE DES GARENNES - 35 rue du 8 mai 1945 - 94240 L'HAY-LES-ROSES. Personne à contacter pour la visite : Monsieur Guillaume MARTIN - guillaume.martin@ville-lhay94.fr.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/05/2024**